Le 7 novembre, les évêques de France réunis à Lourdes se sont prononcés sur la décision du Président de la République d'entamer le processus devant aboutir à l'inscription dans la Constitution de la liberté d'accès à l'interruption volontaire de grossesse.

Télécharger la déclaration (reproduite également ci-dessous)

« Évêques de France, nous voulons dire notre inquiétude devant ce que signifierait cette inscription. Nous le réaffirmons : toute vie est un don pour ce monde, un don fragile et précieux, infiniment digne, à accueillir et à servir depuis son commencement jusqu'à sa fin naturelle.

En 2022, il y a eu 723 000 naissances en France et plus de 234 000 avortements. C'est un triste record dans l'Union européenne, un chiffre qui ne diminue pas et, même, augmente. Cette réalité dramatique dépasse la seule question d'un droit pour les femmes. Elle n'est pas un progrès. Notre société devrait y voir surtout le signe de son échec dans l'éducation, l'accompagnement et le soutien social, économique et humain de celles et ceux qui en ont besoin. Elle devrait s'inquiéter de son avenir en constatant la baisse prévisible de sa population.

Le commandement biblique « Tu ne tueras pas » inscrit dans toutes les consciences, au-delà de celles des seuls croyants, signifie que tout être humain est confié à la sollicitude de tous les autres. Nous ne devons pas affaiblir la force d'un tel repère. Ces enfants à naître, nous en sommes d'une certaine façon tous responsables. Ainsi, le vrai progrès réside dans la mobilisation de tous, croyants et non-croyants, pour que l'accueil de la vie soit davantage aidé et soutenu. La vraie urgence est d'aider au moins les couples ou les femmes qui, aujourd'hui, n'ont pas réellement le choix et estiment ne pouvoir garder leur enfant en raison des contraintes sociales, économiques, familiales qui pèsent sur eux ou sur elles, et trop souvent sur les femmes seules.

Nous reprenons les mots du pape François qui, toujours au côté des plus pauvres, écrivait en 2013 : « *cette défense de la vie à naître est intimement liée à la défense de tous les droits humains. Elle suppose la conviction qu'un être humain est toujours sacré (…) dans n'importe quelle situation et en toute phase de son développement. (…). Si cette*

conviction disparaît, il ne reste plus de fondements solides et permanents pour la défense des droits humains, qui seraient toujours sujets aux convenances contingentes des puissants du moment » (*La joie de l'Évangile*, 213).

Les droits des femmes doivent être davantage promus et garantis. La réelle égalité salariale, la protection contre les violences, dans la vie sociale et dans l'intimité des familles, le soutien social à leur rôle dans l'éducation des enfants, surtout pour les femmes seules, sont des progrès hautement désirables pour nos sociétés. Est-il légitime de mettre l'avortement sur le même plan que ces droits fondamentaux ? L'inscrire parmi les droits fondamentaux serait abîmer tout l'équilibre de ceux-ci.

Aux côtés d'autres croyants, d'hommes et de femmes de bonne volonté, les catholiques se sentent appelés à servir ces droits et cette dignité des plus faibles. Ils prient pour les couples et les femmes confrontés au drame de l'avortement. Nous redisons notre reconnaissance à celles et ceux qui se mobilisent pour écouter, accompagner, soutenir, consoler sans jamais juger, ainsi qu'à tous les élus qui auront le courage – par leur vote et leur engagement – de « *faire avancer la culture de la vie* » (Pape François, audience du 5/02/2017)

Les évêques de France, réunis à Lourdes en Assemblée plénière, le 7 novembre 2023″

Photo libre de droits : Image par H. Hach de Pixabay